

Exclusion de la couverture des accidents

Dans la mesure où vous êtes employé au moins 8 heures par semaine par un employeur, vous êtes déjà assuré contre les accidents par le biais de cet employeur. Pour cette raison, vous pouvez exclure la couverture des accidents de votre assurance de base (BASE) conformément à l'article 8 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Données personnelles

Nom:

Prénom:

Rue, n°:

NPA, localité:

Numéro d'assuré:

Date de naissance:

Employeur

Nom de la société:

NPA, localité:

Exclusion de l'assurance-accidents

- Je désire exclure la couverture des accidents de mon assurance de base (BASE). Je prends note qu'au moment où je sors de l'assurance-accidents de mon employeur, je dois en informer ÖKK dans le délai d'un mois. ÖKK peut exiger de ma part le paiement rétroactif de la différence de primes pour la couverture des accidents dans le cas où j'omettrais de l'en aviser.

Nous procéderons à l'exclusion de votre couverture des accidents pour le 1er du mois suivant. Veuillez donc impérativement indiquer la date de la signature sous «Lieu et date».

Lieu et date:

Signature: